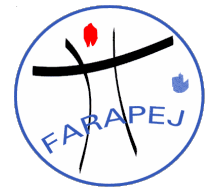


# Lettre de la FARAPEJ

n° 13 - Septembre 2010



## Éditorial

Au vu de de l'été et de la rentrée, c'est une année chargée qui s'annonce. Les annonces estivales de durcissement sécuritaire n'ont échappé à personne (mais vous trouverez tout de même dans la chronique d'actualité estivale de quoi vérifier que vous n'avez pas manqué les détails de ces développements), la course à l'éloignement des Roms ou l'évocation de la déchéance de nationalité en ont choqué plus d'un. Sur ces sujets, la FARAPEJ reste attentive :

- La FARAPEJ a signé et manifesté contre la politique du pilori (voir p5) ;
- La FARAPEJ participera au pacte pour les droits et la citoyenneté (détails en page 6).

Mais notre action doit aussi être de terrain et tout en se projetant dans le long terme. Améliorer notre action de terrain passe par la formation de chacun, élément-clé de la démarche de notre fédération. Vous trouverez en page 2 des informations sur les formations d'automne : nous attendons vos inscriptions ainsi que vos souhaits et attentes pour les formations à venir!

Nous projeter dans le long terme, c'est ce que nous tâcherons de faire en 2011, année où la FARAPEJ fêtera ses 20 ans : ce sera l'occasion de faire un point sur le travail effectué et sur ce qu'il reste à faire. Le colloque du 17 juin 2011 et l'Assemblée Générale du 18 juin seront des moments importants dans ce sens (voir page 3).

Pour tout ceci, la FARAPEJ a besoin de bonnes volontés. C'est en ce sens que vous trouverez un appel à bénévolat à la fin de cette lettre, en espérant que certains d'entre vous souhaiteront donner un peu de temps pour différents projets de la fédération. Par ailleurs, nous vous rappelons que depuis la dernière Assemblée Générale de la FARAPEJ, il est devenu possible pour une personne physique d'adhérer à la FARAPEJ, manifestant ainsi son attachement et son soutien aux objectifs de la FARAPEJ.

Alexis Saurin, Secrétaire général de la FARAPEJ

## Sommaire

- Formations d'automne 2010 (p 2)
- En 2011, la FARAPEJ aura 20 ans (p 3)
- Du côté des associations : les JNP vues de Valence, la FARAPEJ aux RDV de l'Histoire (p 4)
- Non à la politique du pilori (p 5)
- Pacte des droits et de la citoyenneté (p 6)
- Chronique d'actualité estivale (p 7)
- Appel à bénévolat pour la FARAPEJ et bulletin d'adhésion (p 10-11)

## Quelques dates à noter dès maintenant

### À court terme:

**16 septembre** : Bureau de la FARAPEJ

**28 septembre** : début de la première session de formation « Écoute et Accompagnement » au siège (4 journées de formations : journées suivantes : 8/10, 21/10)

**1er octobre** : Formation sur les aménagements de peine au siège de la FARAPEJ

**1er octobre** : Dîner de réflexion sur le thème du Colloque 2011

**2 octobre** : Conseil d'administration de la FARAPEJ

**14 octobre** : Notions Juridiques Générales

**19 octobre** : début de la seconde session de formation « Écoute et Accompagnement » au siège (4 journées de formations : journées suivantes : 22/10, 5/11, 9/11)

### À plus long terme:

**22-28 novembre** : Journées Nationales Prison

**17 juin 2011** : Colloque des 20 ans « La prison hors les murs »

**18 juin 2011** : Assemblée Générale

**Pour recevoir directement la lettre de la FARAPEJ dans votre boîte mail, écrivez à [lettre@farapej.fr](mailto:lettre@farapej.fr)**

## Formations de septembre à novembre 2010

### **Planning des formations des trois mois à venir. Zoom sur la formation « écoute et accompagnement ». Vos souhaits de formation.**

**Planning des formations des trois mois à venir.** Nous publierons désormais chaque mois notre planning de formation des trois mois à venir, pour vous permettre de vous organiser suffisamment à l'avance. Voici donc les dates des formations de septembre, octobre et novembre:

- Formation « Écoute et accompagnement »
  - Session 1 : les 28 septembre, 29 septembre, 8 octobre et 21 octobre
  - Session 2 : Les 19 octobre, 22 octobre, 5 novembre et 9 novembre
- Formations juridiques et sociales :
  - 1er octobre : Les aménagements de peine
  - 14 octobre : Notions Juridiques générales
  - 26 octobre : Parcours du détenu
  - 30 novembre : Parcours de la famille

Pensez à vous inscrire au siège (plus de détails dans la lettre sur les formations envoyée aux associations).

### **Zoom sur la formation *Écoute et accompagnement, vers l'émergence d'un projet de vie.***

Une nouvelle formation aura lieu cet automne, sur le thème « écoute et accompagnement, vers l'émergence d'un projet de vie ». Destinée à des bénévoles intervenant directement au contact des personnes détenues, deux sessions de formation, sur quatre journées chacune, seront organisées dans les locaux de la FARAPEJ. L'objectif est de permettre aux bénévoles, par cette formation, d'améliorer leurs capacités d'écoute. La formation, assurée par une psychosociologue de l'association ERASM, qui intervient en préparation à la sortie auprès de détenus de Fresnes ainsi que pour l'ARAPEJ 75 auprès de sortants s'articule autour d'étapes progressives, d'un souci d'adaptation des mises en situation à chaque personne et à chaque moment, et d'un accompagnement respectant les trois compétences clés que sont l'empathie, l'écoute et le non jugement. La formation visera notamment à:



- montrer l'utilité et les effets d'une approche attentive partant de la personne accompagnée et opérant les repérages et les traductions nécessaires,
- aider les participants à se défaire des modèles dominants des formulaires (CV et lettre de motivation) et des pensées toutes faites,
- transmettre les méthodes et les modalités pratiques de mise en œuvre, entre autres en aiguisant leurs oreilles et leur capacité à repérer, lire et assembler les capacités des autres pour favoriser l'estime de soi et l'émergence d'un projet réaliste et réalisable.

Les détails sur l'inscription sont disponibles dans le document spécifique concernant les formations de l'automne. Dates des sessions:

- Session 1 : les 28 septembre, 29 septembre, 8 octobre et 21 octobre
- Session 2 : Les 19 octobre, 22 octobre, 5 novembre et 9 novembre

### **Vos souhaits et attentes de formation pour les prochaines mois.**

La suite du programme de formation est en cours d'élaboration. Si vous êtes particulièrement intéressé par un thème, n'hésitez pas à nous en faire part, que ce soit pour une formation au siège de la fédération ou pour une formation au siège de l'association (province comme région parisienne).

En particulier, parmi les formations à venir, nous envisageons d'aborder les thèmes suivants :

- Formation sur le parcours du sortant
- Formation sur le déroulement du procès pénal
- Formation sur la loi pénitentiaire
- Formation inter-culturalité, sur les gens du voyage
- Formation pratique sur l'utilisation d'internet : construire un site internet pour son association, rechercher de l'information sur internet...
- Formation pratique sur le recrutement de bénévoles
- Formation pratique sur la trésorerie et les finances
- Formation pratique : organiser un événement d'information type conférence ou débat (par exemple pour les JNP 2011)
- Formation Comprendre les chiffres de la Prison et de la Justice

Pour indiquer vos souhaits et vos attentes, vous pouvez vous adresser au siège par téléphone (01.55.25.23.75) ou écrire au pôle formation (pole.formation@farapej.fr).

## En 2011, la FARAPEJ fêtera ses 20 ans

La FARAPEJ a été créée le 6 avril 1991 : notre fédération fêtera donc ses 20 ans l'an prochain. A cette occasion, un colloque sur le thème

### ***La prison hors les murs***

sera organisé à Paris le 17 juin, veille de l'Assemblée Générale 2011.

La préparation du colloque débute et avec elle la réflexion sur le thème. Voici quelques informations à ce sujet.

Le point de départ de ce thème est l'idée que la prison est avant tout un lieu et un temps (voir le colloque FARAPEJ précédent ainsi que les derniers numéros de la revue Prison-Justice), formant à la fois ce qui constitue la prison (la privation de liberté pour un temps donné - ou plus exactement un temps pris), mais également ce qui la délimite. Or il semble que ces limites, dans la période récente, ne cessent d'être repoussées :

- *dans l'espace* : investissement de l'ensemble de la société par la prison électronique, PSE (ce qui ne se confond pas avec le fait d'exécuter une peine en milieu ouvert) : ainsi, de plus en plus de personnes voient leur liberté d'aller et venir restreinte par un PSE, cette évolution se poursuivant et cela a vocation à se développer énormément dans l'année à venir. La question du PSE aura donc toute sa place dans notre réflexion;
- *dans le temps* : les peines s'allongent, la prison peut se poursuivre après la peine avec la rétention de sûreté;
- *dans le droit* : on assiste de manière général à un élargissement de plus en plus important du champ carcéral. Face à cela, les volontés affichées de limiter la garde à vue et la détention provisoire font un bien léger contre-poids, mais intéressant à analyser;
- *vers le soin* : celui-ci ayant tendance à se substituer à la sanction pénale, au moins à s'y ajouter.

Parallèlement, on constate tout de même une ouverture de la prison depuis les années 70, résultat, entre autres choses, de l'effort acharné des associations. Il faut sans doute aussi voir dans cette ouverture de la prison, ouverture inachevée, le résultat de nombreuses actions menées au sein de l'administration pénitentiaire et de l'influence de certains Directeurs de l'Administration Pénitentiaire.

Dans le même temps, ce débordement carcéral s'articule de manière complexe avec la question de l'aménagement des peines et du retour progressif dans la société, notamment celle de libération conditionnelle. La logique des aménagements de peine a elle-même été mise à mal avec l'introduction de la rétention de sûreté : il y a, ici aussi, des réflexions à mener.

La prison hors les murs, c'est aussi la prison telle que la vive les familles et les proches : voici un autre thème qui pourrait être abordé pendant le colloque.

Enfin, ce thème nous invitera à réfléchir à la question du poids de la prison dans notre pays, point aveugle de nos réflexions habituelles ; nous pourrons ainsi reprendre, quarante ans plus tard, l'interrogation qui a été exprimée à la création du Groupe d'Information Prison en 1971 : « On nous dit que les prisons sont surpeuplées. Mais si c'était la population qui était sur-emprisonnée? »

Le thème que nous envisageons est probablement ambitieux, nous espérons qu'il vous intéressera et que vous serez nombreux à venir au colloque et à vous impliquer dans sa préparation. Vos réflexions et suggestions sur la thématique du colloque sont dès maintenant les bienvenues et peuvent m'être communiquées par email à alexis.saurin@farafej.fr ou via le forum de la fédération mettons actuellement en place (<http://forum.farafej.fr>).

Un comité de pilotage, créé lors du dernier conseil d'administration, a vocation à s'élargir. Il tiendra sa première réunion le **16 septembre au siège à 17H30**. Nous aurons besoin de bonnes volontés au cours de la préparation du colloque, pour des tâches très variées (préparation du programme, organisation des repas, accueil lors du colloque, préparation des débats...) : si cela peut vous intéresser, manifestez-vous!

Par ailleurs, nous organiserons tout au long de l'année des dîners de réflexion autour de la thématique du colloque. Le premier dîner d'échange et de réflexion aura lieu près du siège de la FARAPEJ (heure à confirmer)

### ***vendredi soir 1er octobre***

Vous pouvez dès maintenant vous inscrire à ce dîner auprès du siège (pour mémoire, une formation sur les aménagements de peine a lieu le même jour au siège : l'occasion de faire d'une pierre deux coups pour des personnes venant de région?).

Alexis Saurin

## Du côté des Associations : JNP à Valence et Conférence FARAPEJ à Blois

Cette rubrique est destinée à diffuser des informations sur des initiatives d'associations adhérentes. Envoyez vos contributions à [lettre@farapej.fr](mailto:lettre@farapej.fr) pour partager vos expériences, vos idées, vos pratiques.

### **L'expérience d'ARAPEJ Drôme autour des JNP, par Fabienne Moulon.**

La préparation des JNJP (Journée Nationale JUSTICE Prison) que nous portons à Valence est pour nous une occasion de plus pour travailler à la Réflexion avec nos partenaires locaux.

Il nous paraît important de partager le plus en amont possible avec eux les questionnements que provoque le thème national.

Nous avons donc une sorte de méthode depuis 2 ans qui enrichit nos propositions d'animations :

- A la parution du thème nous faisons la liste la plus exhaustive possible de tous les organismes locaux concernés de près par la thématique, en y ajoutant parfois des individus qui nous ont paru s'intéresser au sujet.
- Nous les invitons à une réunion de concertation préalable en juin pour voir comment ils peuvent se joindre à cette réflexion et ce qu'ils proposent comme genre de manifestation. Nous avons toujours plusieurs participants et la bonne surprise de voir surgir des propositions que nous n'aurions pas eu nous-mêmes.
- Une autre date de rencontre est fixée début septembre, pour faire le point sur ce que nous retenons finalement des idées et contacts qui avaient émergés. Chaque partenaire a eu l'occasion de mesurer ses forces mobilisables mais aussi a débattu en son sein de la thématique.
- Nous nous répartissons les tâches pour réaliser l'organisation des animations qui seront proposées.
- Nous avons un circuit de communication démultiplié au moment de la promotion des JNJP dans des publics très diversifiés et renouvelés chaque année.

Durant tout ce travail d'échange et de préparation nous voyons combien la thématique peut être envisagée sous de nombreux angles différents et nous choisissons ensemble ceux qui pourront faire l'objet d'un apport concret auprès des publics que nous visons.

Nous apprécions de pouvoir montrer comment la confrontation des idées peut faire avancer la réflexion de tous et cela se voit aussi dans nos animations !

Nous ne sommes que la cheville ouvrière de base pour travailler avec les autres en prenant le risque de nous confronter à d'autres points de vue que les nôtres, mais les JNJP ne sont pas une propriété privée d'ARAPEJ 26 !!!

Cette année nous aurons en co-animation sur la semaine : des rencontres en milieux scolaires, la projection d'un film (« à côté ») dans un cinéma de la ville et une conférence débat dans une salle de 250 personnes...

### **La FARAPEJ a rendez-vous avec l'histoire à Blois.**

Les 13ème rendez-vous de l'histoire qui se tiennent chaque année à Blois ont cette année pour thème « Faire Justice ». La FARAPEJ interviendra à cette occasion en organisant le 15 octobre une conférence sur le thème « *La Justice qui punit : est-il juste de punir et qu'est-ce qu'une peine juste?* », avec notamment la participation de Pierre Delmas, président de la FARAPEJ, et Henri Leclerc, avocat, président d'honneur de la Ligue des Droits de l'Homme.

Ce partenariat a été permis notamment par l'intervention de l'ARAPEJ Blois qui était présente l'an dernier aux rendez-vous de l'Histoire avec une conférence intitulée du *boulet au bracelet électronique*.



## **APPEL CITOYEN :**

### **Face à la xénophobie et à la politique du pilori : liberté, égalité, fraternité**

La FARAPEJ est signataire, avec plus d'une centaine d'autres associations, de l'Appel suivant que vous pourrez retrouver et signer sur <http://nonalapolitiquedupilori.org>. Une manifestation s'est déroulée partout en France samedi 4 septembre réunissant environ une centaine de milliers de personnes. Des membres de plusieurs associations de la FARAPEJ ont défilé.

À Paris, le 4 septembre à 14H, une délégation du Conseil d'Administration se trouvait sur le pavé de la Place de la République pour représenter la Fédération. De nombreuses associations y étaient également présentes (LDH, Emmaüs, France Terre d'Asile, OIP...).

Voici le texte de l'Appel :

Les plus hautes autorités de l'État ont fait le choix de jeter à la vindicte publique des catégories entières de population : Gens du voyage accusés comme les étrangers d'être des fauteurs de troubles, Français d'origine étrangère sur lesquels pèserait la menace d'être déchus de leur nationalité, parents d'enfants délinquants, etc. Voici que le président de la République accrédite aussi les vieux mensonges d'une immigration coûteuse et assimilée à la délinquance, et offre ainsi à la stigmatisation des millions de personnes en raison de leur origine ou de leur situation sociale.

Ce qui est à l'œuvre dans cette démarche ne s'inscrit pas dans le débat légitime, dans une démocratie, sur la manière d'assurer la sûreté républicaine. Le nécessaire respect de l'ordre public n'a pas à être utilisé pour créer des distinctions entre les habitants de ce pays et désigner des boucs émissaires. Ni pour instituer des peines de prison automatiques, contraires aux principes fondamentaux du droit pénal, à l'indépendance de la justice et à l'individualisation des peines.

La Constitution de la France, République laïque, démocratique et sociale, assure « l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ».

Nul, pas plus les élus de la nation que quiconque, n'a le droit de fouler au pied la Constitution et les principes les plus fondamentaux de la République.

Notre conscience nous interdit de nous taire et de laisser faire ce qui conduit à mettre en péril la paix civile.



## « Pacte pour les droits et la citoyenneté »

Lors de sa réunion du 4 septembre, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de signer la proposition de Pacte pour les droits et la citoyenneté qui lui avait été transmise à la fin juillet par la Ligue des Droits de l'Homme. Ce pacte, porté par des associations et des syndicats, à l'exclusion de tout parti politique, fait notamment le constat qu'« en tant qu'organisations associatives et syndicales, nous n'avons vocation ni à exercer le pouvoir ni à construire des programmes politiques. Il nous revient en revanche, en toute indépendance, de faire entendre la voix de la société civile ; d'interpeller ceux qui sollicitent les suffrages des citoyens. Car le débat public doit se développer pour construire des réponses claires, nouvelles, en phase avec les attentes et les revendications dont nous sommes porteurs, en phase avec l'intérêt général.

(...)

Nos organisations expriment un vaste champ de préoccupations et d'expertises, chacune avec son identité et sa part propre de responsabilités. Elles le font dans les limites de leur personnalité et de leur mandat tout en partageant la démarche d'ensemble.

Cette convergence est au cœur de notre Pacte. Elle lui permet de faire vivre les valeurs dans lesquelles nos organisations se reconnaissent et qu'elles font vivre au quotidien. Pour lui donner un contenu concret, tangible et quotidien, aux orientations que nous partageons s'ajoutent des propositions concrètes que porteront plus particulièrement certaines de nos organisations. »

Le Pacte se construit autour d'orientations développées dans le texte ci-dessous et sera rendu public vers la mi-septembre. À côté de ces éléments, la FARAPEJ souhaite réaffirmer qu'il n'y a pas, dans notre République, deux catégories de citoyens, mais bien une seule : selon les termes de l'article premier de la Constitution, la France « assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ».

*Nous proposons aujourd'hui un « Pacte pour les droits et la citoyenneté »*

*Un tel pacte doit se construire dans le temps long du débat démocratique et sur une base solide et partagée. C'est pourquoi nous affirmons ensemble les orientations fondamentales suivantes :*

La démocratie suppose la séparation des pouvoirs et le contrôle citoyen des gouvernants : nous demandons le respect des attributions constitutionnelles du Parlement, du gouvernement et des autorités juridictionnelles, des garanties d'indépendance réelle et de moyens d'action suffisants pour les Autorités indépendantes.

La vie privée et les libertés doivent être protégées contre l'envahissement du contrôle social et le risque d'une surveillance généralisée : nous demandons que le fichage généralisé et les interconnexions de fichiers soient proscrites, que la loi encadre les fichiers de police, que les technologies de surveillance, de fichage et de traçage soit sous contrôle effectif d'Autorités indépendantes.

La justice doit être indépendante et équitable, la police au service de la sûreté de tous : nous demandons la suppression des juridictions d'exception et des régimes d'exception dans la procédure pénale, le rétablissement de la spécificité de la justice des mineurs dans l'esprit de l'ordonnance de 1945 ; la garantie de l'indépendance de l'instruction pénale à l'égard du pouvoir politique, le respect de la jurisprudence européenne sur la garde à vue ; l'application des « règles pénitentiaires » du Conseil de l'Europe et la priorité aux alternatives à la prison ; la fin des contrôles au faciès, de l'emploi militarisé des forces de police, la sanction des violences policières et la création d'une police de proximité respectueuse des droits de tous les citoyens.

La République est fraternelle et égale : nous demandons la garantie de l'égalité face au racisme, au sexisme et aux discriminations ; l'interdiction de tout enregistrement dans les fichiers administratifs ou de gestion de données personnelles relatives aux « origines géographiques » ; l'engagement pour la « mixité des droits » et contre les inégalités de genres ; l'abrogation des lois xénophobes, la fin de la chasse aux sans papiers et le respect de l'« accueil inconditionnel » excluant tout « délit de solidarité ».

« Vivre ensemble » repose sur l'effectivité des droits sociaux, des solidarités : nous demandons que cesse la mise en concurrence de tous avec tous et que des « politiques de droit commun » assurent l'accès de tous aux droits de tous. Les services publics doivent être défendus et modernisés ; l'égalité devant l'impôt et les contributions sociales doit être rétablie ; l'État doit assumer sa responsabilité de garant des droits à l'éducation, au logement, aux soins et à la protection contre les risques sociaux. Le droit du travail doit pouvoir relever les défis de la précarité et de l'insécurité sociale ; la protection des salariés doit pouvoir s'appuyer sur une sécurisation des parcours professionnels, sur un véritable statut du travail salarié ; le syndicalisme doit pouvoir vivre et se développer, singulièrement dans les petites entreprises, sans avoir à craindre harcèlement, discriminations ni criminalisation du mouvement social.

## **Chronique d'actualité estivale**

*Pour se remettre à jour après l'été, voici des extraits de la chronique d'actualité d'août 2010 de la FARAPEJ, principalement tirée du journal le Monde. La chronique aoûtienne complète est disponible, comme les autres chroniques d'actualité, depuis l'accueil du site [www.farapej.fr](http://www.farapej.fr) ou à [http://www.farapej.fr/Documents/Chronique\\_Actu](http://www.farapej.fr/Documents/Chronique_Actu)*

**1/2 août** - Une du Monde : Le Conseil Constitutionnel impose une profonde réforme de la garde à vue. Le gouvernement a 11 mois pour faire voter une nouvelle loi qui garantira mieux les droits de la défense.

**En 1993, 320.000 gardes à vue, en 2009 plus de 792.000**

Le Conseil valide toutefois les régimes dérogatoires concernant le terrorisme et la criminalité organisée  
nouveau Préfet de l'Isère Éric LE DOUARON, un pur produit de la police.

Rencontre exclusive avec Loïc SECHER Après 9 années à clamer son innocence, la Cour de Révision a annulé sa lourde condamnation pour le viol d'une jeune fille (elle s'était rétractée après le procès).

**3 août** - Éditorial : « Le Président et l'amalgame » Déclaration du 30 juillet à Grenoble « La nationalité française doit pouvoir être retirée à toute personne d'origine étrangère qui aurait volontairement porté atteinte à la vie d'un policier, d'un militaire de la gendarmerie ou de toute personne dépositaire de l'autorité publique ».

Une « guerre nationale » est décrétée contre les « voyous » en particulier s'ils sont issus de l'immigration. Aucune fin - ni la protection indispensable des citoyens ni une élection espérée à la présidentielle en 2012 - ne justifie tous les moyens.

Patrick WEIL historien spécialiste des questions d'immigration « Nicolas SARKOZY fait perdre à la droite républicaine ses valeurs » « Les recalés de la nationalité sont inexpulsables. Ils vont être des bannis de l'intérieur, ils porteront les stigmates d'avoir été refusés ».

Omar RADDAD vient d'être réhabilité.

Un détenu se suicide à la Farlède (Var) par le feu. Il était libérable en 2011.

**4 août** - Éric CIOTTI (UMP) dépose une nouvelle proposition de loi pour pénaliser les parents d'enfants délinquants (2 ans de prison pour les parents dont les enfants ne respectent pas les obligations du juge).

**5 août** - Tribune de Bernard-Henri LEVY Les trois erreurs de Nicolas SARKOZY « Mépris des noms, outrage à l'esprit des lois, discours de guerre civile » « N'ayant comme tout un chacun pas de nationalité de rechange, dans quel vide juridique tomberaient-ils ? Ex-Français ? Apatrides ? » « Dans la bouche d'un Président de la République, les mots sont toujours plus que des mots ».

**6 août** - Le nombre d'homicides est en net recul en France (682 en 2009 contre 1051 en 2000, -35,11 %) Huit fois sur dix, la victime et l'auteur se connaissent. Une tendance à la baisse en Europe et dans le monde. États-Unis : la fréquence des meurtres reste nettement plus élevée qu'en Europe, près de 4 fois plus qu'en France par exemple. Égalité hommes - femmes pour les infanticides (Histoire de l'homicide en Europe, MUCCHIELLI, 2009).

**7 août** - 1<sup>ière</sup> Page Sécurité : une offensive préparée à l'Élysée depuis l'échec des régionales Sondage IFOP publié par le FIGARO : les sondés soutiennent massivement les mesures répressives (80%).

**8 août** - Nationalité : les réserves d'Éric BESSON et l'indignation de Michel ROCARD

BESSON : « La déchéance de la nationalité est complexe à envisager notamment pour la polygamie »

ROCARD : « la loi sur les mineurs délinquants passe de la responsabilité pénale individuelle à la responsabilité collective. On n'avait pas vu ça depuis Vichy, on n'avait pas vu ça depuis les nazis »

**10 août** - Yannick NOAH personnalité préférée des Français. Il a achevé récemment une tournée dans huit prisons françaises réservées à des longues peines où il a présenté son dernier album.

Drogues, cacophonie à droite sur les salles d'injection Les avis divergent au sein du gouvernement et de la majorité sur l'ouverture de ces centres d'aide aux toxicomanes.

Le recours à la police de proximité est-il inéluctable ? Quelles leçons ont été tirées des échecs passés ? Il ne s'agit pas de jouer au foot mais de restaurer un lien de confiance, de prévenir autant que possible mais aussi de réprimer grâce à une solide connaissance du tissu social.

**12 août** - Lourde facture pour la réforme de la garde à vue. L'étude d'impact de la chancellerie chiffre à des centaines de millions d'euros la réforme de la procédure pénale. 82,2% des locaux de garde à vue ne répondent

pas, selon la direction de la police nationale, aux normes européennes. Le budget de l'aide juridictionnelle pourrait augmenter de 100 millions d'euros.

**14 août** - Tribune du Secrétaire Général du Syndicat de la Magistrature « Mais où est donc passée la Ministre de la Justice ? » Le chef de l'État et plusieurs de ses porte parole ont encore court-circuité la Place Vendôme en annonçant avec fracas une kyrielle de mesures juridiquement aberrantes.

L'évacuation des camps illégaux de ROMS s'accélère. Environ 700 personnes ont été délogées depuis 15 jours, mais leur retour en ROUMANIE reste incertain.

**15 août** - Surenchère sécuritaire : l'extrême droite veut récolter ce que sème M SARKOZY. Des cadres locaux du Front National jugent que le chef de l'État crédibilise leur discours et que leur parti en retire un bénéfice électoral. La rhétorique frontiste, une réserve d'idées pour le chef de l'État

**15 août** - Violente agression contre les policiers à CORBEIL - ESSONNES (quartier des Tarterêts).

**17 août** - Courrier des lecteurs : « Les gens du voyage » Conclusion d'un riverain excédé : « Je voudrais que tous les Bons Samaritains prennent en compte le souci de citoyens paisibles, car à force de nier certaines réalités ils finiront par donner du grain à moudre à l'extrême droite - si ce n'est déjà fait - et c'est dommage.

**17 août** - Éditorial « TOXICOMANIE : ELECTORALISME CONTRE SANTE PUBLIQUE » (salles d'injection) De lourds problèmes de société sont instrumentalisés pour des motifs électoralistes.

« Monsieur SARKOZY prend les Français pour des imbéciles » Entretien avec Daniel COHN - BENDIT qui réagit à l'offensive sécuritaire du chef de l'État. « Le drame de la situation actuelle c'est que la politique de Nicolas SARKOZY nous rend aveugles ».

L'UMP tente de faire porter sur les maires la responsabilité de l'insécurité.

**18 août** - Éditorial d'Éric FOTTORINO « L'amour de soi et la haine des autres » « Jeter les gens à la rue, miser sur la répression et réduire les moyens éducatifs : n'est-ce pas la pire manière de combattre la délinquance ? »

Pourquoi la surenchère sécuritaire de Nicolas SARKOZY mène à une impasse Projet de budget 2011 : 3500 suppressions de postes dans la police nationale sont envisagées dans les 3 prochaines années. Au cours de leurs missions durant le 1<sup>er</sup> semestre 2010 9000 policiers et gendarmes ont été blessés.

**19 août** - Sécurité : En Europe, la France compte parmi les pays les plus durs. Le « Monde » dresse un panorama des différentes politiques sécuritaires dans les pays de l'Union : (i) le « club des ultras » Italie, Pays Bas, Suisse (ii) le club des « modérés » Allemagne, Espagne (iii) la spécificité britannique, dont le premier Ministre veut infléchir « l'État surveillance » mis en place par les travaillistes.

**20 août** - Mise en garde de BRUXELLES et de BUCAREST sur l'expulsion des Roms.

**21 août** - Les gardiens d'immeuble désertent certaines cités HLM en proie à la violence.

**22 août** - Sécurité : Brice HORTEFEUX, les « bien pensants » et la « grande milliardaire » « Nous ne céderons pas un centimètre de terrain aux crapules qui voudraient faire la loi dans les cités sensibles »

**24 août** - La polémique sur la sécurité empoisonne la rentrée de Monsieur SARKOZY. 3 tribunes :  
Dominique De VILLEPIN : « Il y a aujourd'hui sur notre drapeau une tache de honte »  
Rachida DATI : « Cessons donc d'opposer les Français les uns aux autres »  
Lionel JOSPIN : « Le pouvoir s'est enfermé dans une stratégie de tension ».

Arthur HERVET, prêtre lillois, renvoie sa médaille du mérite en solidarité avec les Roms. Des hommes d'Église défendent les Roms. Le pape a exprimé sa désapprobation.

Patrick WEIL historien et politologue tribune : « Les quatre piliers de la nationalité » Principe d'égalité, langue française, mémoire de la Révolution et laïcité sont au cœur de l'identité nationale.

**25 août** - En Chine, 13 « crimes » ne seront plus passibles de la peine de mort. Selon Amnesty International, la Chine exécute plus que tous les autres pays réunis (5000 exécutions en 2009).

Le nouveau visage des politiques de sécurité : réduction de la place de l'État, privatisation, décentralisation comment s'installe une coproduction public-privé. Exemple : les transferts de détenus représentent l'équivalent



de 3000 postes à plein temps, ils pourraient être confiés à une « police pénitentiaire » relevant du Ministère de la Justice.

Lyon : la ville de gauche aux 238 caméras et aux 340 policiers municipaux.

**26 août** – Monsieur FILLON demande que la question des Roms ne soit pas instrumentalisée.

Télé en prison : état des lieux des coûts de location à la rentrée. L'association Robin des lois, animée par M. KORBER, veut obtenir le droit d'acheter un téléviseur ou de le louer à un prix raisonnable pour tout détenu.

**27 août** – La commission européenne critique la politique française sur les Roms.

La libération de criminels jugés dangereux et susceptibles de récidiver provoque une polémique en Allemagne. Berlin applique un arrêt de la Cour Européenne de Strasbourg, qui condamne la rétroactivité d'une loi. Une centaine de détenus concernés. La loi de 1933 renforcée à plusieurs reprises permet de garder en rétention un détenu jugé dangereux après sa peine.

*La législation française* : La rétention de sûreté a été créée en France par la loi du 25/02/2008 Une personne condamnée à au moins 15 ans de Réclusion Criminelle **après 2008** et qui serait jugée dangereuse après 6 semaines d'observation à FRESNES peut-être à nouveau incarcérée par les 3 juges d'une « juridiction régionale de rétention de sûreté » pendant un an, renouvelable indéfiniment. Surveillance de sûreté : même catégorie de condamnés, remis en liberté mais qui font l'objet d'une surveillance judiciaire accrue. S'ils ne respectent pas le suivi judiciaire, ils peuvent être réincarcérés en rétention de sûreté. Au 1/10/2009, une seule personne était placée en surveillance de sûreté.

La commissaire européenne à la justice et aux droits fondamentaux, Viviane REDING, demande à ses services d'évaluer si les mesures décidées par la France respectent la charte des droits fondamentaux « en particulier en ce qui concerne l'interdiction des expulsions collectives et le droit des personnes appartenant à des minorités ».

**28 août** – Déchéance de nationalité les amendements bientôt arbitrés la semaine prochaine réunion présidée par Nicolas SARKOZY. Martine AUBRY dénonce « un été de honte pour la France »

**29 août** – Exécutions collectives dans une prison iranienne Vakil Abad 100 détenus condamnés à mort 68 ont été exécutés dans le plus grand secret. Il y a eu 338 exécutions en Iran en 2009.

Paris doit cesser de discriminer les Roms selon l'ONU (Comité pour l'élimination de la discrimination raciale).

Déchéance de nationalité : à chaque ministère son amendement. Après arbitrage, des textes seront ajoutés au projet de loi sur l'immigration qui sera débattu fin septembre (Droit actuel – article 25 du Code Civil : en cas d'atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation et terrorisme, possibilité d'une déchéance).

Amendement BESSON : condamnation à une peine d'au moins 8 ans ou 10 ans de prison pour un acte qualifié de crime contre personne dépositaire de l'autorité publique.

Amendement HORTEFEUX va plus loin déchéance en cas d'excision et de polygamie.

La RATP veut doter ses agents de sûreté de gilets pare-balles.

**31 août** – Jacques CHIRAC peut-il rester au dessus des lois ? (Éditorial) La justice lui reproche d'avoir fait rémunérer par la ville dont il était maire entre 83 et 95, 21 contrats de travail affectés en réalité à son service personnel. Désamorcer le procès qui l'attend ce n'est pas seulement faire deux poids deux mesures c'est redonner aux Français l'image d'un Président qui n'est pas un justiciable comme un autre.

Le Parti socialiste veut prouver sa crédibilité dans sa lutte contre la délinquance. Forum interne le 2 octobre qui doit déboucher sur un « pacte national ».

Sécurité : Monsieur FILLON se démarque du Chef de l'État et se place en rassembleur. « il y a eu dans mon camp un certain nombre de propos que je n'ai pas acceptés durant l'été ».

Éric WOERTH pourrait être passible de la Cour de Justice de la République.

« Manifeste pour l'adolescence » Grand débat de Marie-Rose MORO pédo-psychiatre: « ...punir de manière brutale et en ignorant la notion de développement de l'adolescent, punir sans éduquer, sans protéger, sans soigner d'abord et avant tout, c'est se condamner à la rupture des liens qui définissent l'humain ».

« Une rage sécuritaire insupportable Toute personne a droit au respect » Christian CHARRIERE – BOURNAZEL avocat, Président de la Commission juridique de la LICRA. « ...on ne saurait exiger de l'autre le respect si l'on ne commence pas par le respecter lui-même ».

## La FARAPEJ recherche des bénévoles

### **Plusieurs projets lancés par la fédération nécessitent l'implication de bénévoles.**

La fédération a plusieurs projets pour lesquels l'implication de plus de membres des associations adhérentes est nécessaire. Nous faisons ici appel aux bonnes volontés qui souhaiteraient participer à ces projets. Sur chaque sujet, le niveau d'implication et le type de tâche sont très variés et notre présentation n'est pas exhaustive. Il n'est pas forcément besoin d'être parisien :

- **La revue Prison-Justice.** Relancer la revue Prison-Justice s'est avéré être un projet demandant énormément de temps. Pour poursuivre le développement de la revue, nous aurions besoin de l'implication de quelques bénévoles, parisiens ou non, pour participer à des tâches très diverses pouvant aller de la saisie sur traitement de texte des enregistrements des entretiens, à la mise sous enveloppe des numéros de la revue une fois qu'ils sont parvenus aux sièges pour les envoyer aux abonnés, recherche de possibilités de diffusion de la revue, participation à l'équipe de rédaction, proposition d'idées d'articles...
- **Travail sur les fiches-conseil.** Au cours de l'année qui commence, la FARAPEJ va travailler sur les fiches conseil pour essayer d'en faire un outil à la fois plus accessible et plus complet. Nous aurions besoin d'aide pour réfléchir à l'organisation des fiches conseil, aux sujets les plus importants pour les associations (éventuellement repérer des sujets manquants), constituer un index thématique (et de mots clés), revoir la mise en page des fiches, un outil de diffusion de ces fiches qui en facilite la mise à jours dans les associations qui les reçoivent, etc.
- **Formations et outils de formations.** L'engagement de bénévoles nous serait très utile pour améliorer nos formations, travailler à la constitution d'outils de formation (synthèses écrites des formations par exemple), mais aussi pour apporter des idées de nouveaux sujets de formations.
- **Préparation du colloque de juin 2011.** La préparation d'un colloque d'ampleur en juin 2011 nécessite la constitution d'une équipe pour le pilotage du projet (en partie constituée), pour contribuer à la diffusion de l'information sur le colloque. Plusieurs personnes seront nécessaires pour aider à la logistique du colloque au moment de l'événement, pour la prise de note pendant le colloque, pour la préparation de la synthèse après le colloque et la préparation des actes, etc.
- **Site internet et forum.** Le site internet de la FARAPEJ a beaucoup évolué mais beaucoup reste à faire. Un forum est en cours de finalisation qui pourra être un espace de discussion et de partage d'expérience. Il reste du travail, à la fois pour des personnes ayant des compétences informatiques, mais aussi pour des personnes n'en ayant pas.

D'autres propositions viendront en cours d'année, vous pouvez dès maintenant manifester votre intérêt en écrivant à

***benevolat@farapej.fr***

où en contactant directement le siège.

## Devenir membre individuel de la FARAPEJ

**Depuis l'Assemblée Générale de juin 2010, il est possible de devenir adhérent de la FARAPEJ à titre individuel.** Si vous êtes adhérent d'une association membre de la FARAPEJ, vous pouvez également adhérer directement à la FARAPEJ pour soutenir les actions de la fédération, et cela au tarif réduit de 5€. En adhérant à titre individuel, vous bénéficiez également d'un tarif préférentiel pour l'abonnement à la revue Prison-Justice.

Pour adhérer, il suffit de nous renvoyer le bulletin d'adhésion contenu dans la page suivante accompagné d'un chèque du montant de votre cotisation et éventuellement de l'abonnement à la revue Prison-Justice. Vous pouvez également contacter directement le siège à ce propos.

Conformément aux statuts, les demandes d'adhésion à titre individuel sont examinées par le bureau.



## Bulletin d'adhésion à la FARAPEJ

Prénom :

Nom :

Adresse :

Ville :

Code Postal :

Email :

Téléphone :

Êtes-vous adhérent d'une association membre de la FARAPEJ ?

Si oui, précisez laquelle :

Souhaitez-vous recevoir directement les informations concernant :

- les formations de la FARAPEJ ? OUI - NON
- les activités du pôle réflexion de la FARAPEJ ? OUI - NON

(la lettre de la FARAPEJ est envoyée à tous les adhérents par courrier électronique)

Je souhaite devenir membre à titre individuel de la FARAPEJ (Fédération des Associations Réflexion Action Prison Et Justice) et je verse (rayer la mention inutile) :

La cotisation *adhérent individuel* normale d'un montant de **10 €**.

La cotisation *adhérent individuel* tarif réduit d'un montant de **5 €** (en particulier pour les membres d'une association adhérente à la FARAPEJ).

Je verse également une contribution volontaire de \_\_\_\_\_ € pour soutenir les actions de la FARAPEJ.

Je m'abonne au tarif adhérent à la revue Prison-Justice pour **4 numéros** au tarif de **15 €** (au lieu de 20€) OUI - NON

En devenant membre, j'affirme mon adhésion aux valeurs et objectifs énoncés dans les statuts de la FARAPEJ.

Signature :

À

Le